

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-Sup)**

Dispositif national de reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur au Sénégal- Lien avec la convention d'Addis

Table ronde EFTP Kinshasa, 10-14 novembre 2023

Professeur Lamine GUEYE

Secrétaire Exécutif ANAQ-Sup Sénégal

Président du RAFANAQ, VP AfriQAN

Président Bureau Afrique Convention d'Addis-Ababa

www.anagsup.sn



ANAQ-SUP

Plan

- I. Le contexte**
- II. Textes législatifs et réglementaires (AQ, Qualifications, VAE)**
- III. La construction du dispositif national d'AQ**
- IV. Les Procédures de reconnaissance: l'habilitation et l'accréditation**
- V. Les réalisations et impacts de la politique nationale d'AQ**
- VII. Défis et perspectives**

Convention révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique

Date et lieu d'adoption : 12 décembre 2014 avec constats majeurs:

- rôle primordial que les systèmes éducatifs dans la promotion de l'intégration continentale par le biais de la coopération entre les établissements d'enseignement et de formations supérieurs,
- le droit à l'éducation fait partie des droits fondamentaux et nécessité de faciliter l'accès à la formation selon les aptitudes et indépendamment de leur statut social, de leur genre, de leur nationalité ou de la communauté
- importance de la mobilité ainsi que de la reconnaissance des études, des titres pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur et promouvoir le développement social et économique de l'Afrique,
- la nécessité de ratifier et d'appliquer des instruments normatifs relatifs à la reconnaissance diplômes et grades, et à la mobilité dans les système éducatif, de formation et d'ESR
- Besoin de développement d'un espace d'enseignement supérieur et de recherche en Afrique,
- défis que pose la mondialisation de l'enseignement supérieur promue par l'Organisation mondiale du commerce dans son Accord général sur le commerce des services (AGCS),
- qualité et de la nécessité et nécessité des établissements et les organismes d'accréditation nationaux et développement des politiques d'AQ

Buts de la convention d'Addis

Buts :

- renforcer et promouvoir la coopération dans le domaine de la reconnaissance des titres, des diplômes et qualifications
- définir et mettre en place des mécanismes effectifs d'assurance qualité et d'accréditation aux niveaux national, régional et continental ;
- promouvoir l'efficacité de l'utilisation des RH de Afrique et de la diaspora
- faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs grâce à la reconnaissance des titres
- développer la formation et la recherche conjointes
- améliorer et de renforcer la collecte et l'échange de données
- contribuer à l'harmonisation des titres de l'enseignement supérieur, en tenant compte des tendances mondiales actuelles.



ANA-SUP

Obligations

- **Reconnaissance des qualifications pour l'accès**
- **Faciliter l'accès aux établissements de formation**
- **définir des critères et procédures d'évaluation des titres pour assurer un niveau attendu d'acquis et, partant, faciliter et renforcer la mobilité au sein des Parties et entre elles.**
- **Reconnaissance pour l'exercice d'un emploi**
- **Reconnaissance des acquis pour les réfugiés et les déplacés**
- **VAE**
- **Mettre en place des procédures formelles de reconnaissances des titres**
- **Donner les informations pertinentes sur les critères et procédures de reconnaissance**
- **Mettre en place les structures nationales de mise en œuvre: Comité Evaluation, AQ, CNQ**
- **Coopération universitaire, entre agence AQ, CNQ**



ANA  - SUP

I. Contexte national au Sénégal

2012 Mise en œuvre du PSE pour faire face aux nombreuses défis et mutations de l'EFTP

- **Economie du savoir considéré comme un levier du développement au plan politique**
- **Internationalisation de l'enseignement supérieur (Mobilité des étudiants, des enseignants, enseignements transfrontaliers etc.)**
- **Massification dans les Etablissements publics de formation**
- **Essor important de l'enseignement supérieur privé (plus de 30% des effectifs);**
- **Attentes accrues des acteurs et bénéficiaires de l'enseignement sup en matière de Qualité (Etat, étudiants, parents d'élève, PTF, employeurs etc.**
- **VAE: forte demande besoin important de structuration**
- **Signature de la Convention sur le reconnaissance des diplômes et qualifications**



ANA-SUP

II. Modifications du Cadre législatif et réglementaire EFTP

Textes sur le LMD:

- **Loi n°2011 - 05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD: niveaux, semestres, crédits de formation, UE, supplément de diplôme**
- **Décret n°2012 -1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence**
- **Décret n°2012 -1115 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Master**
- **Décret n°2012 -1116 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Doctorat**
- **Décret n°2013 - 874 du 20 juin 2013 modifiant certaines dispositions du diplôme de Licence**
- **Décret n°2013 - 875 du 20 juin 2013 modifiant certaines dispositions du diplôme de Master**
- **Champ d'application: EES publics et privés**



II. Modification du cadre législatif et réglementaire EFTP

Textes relatifs au Diplôme d'Etat de doctorat en Médecine, Pharmacie et chirurgie dentaire et au D.E.S. en médecine

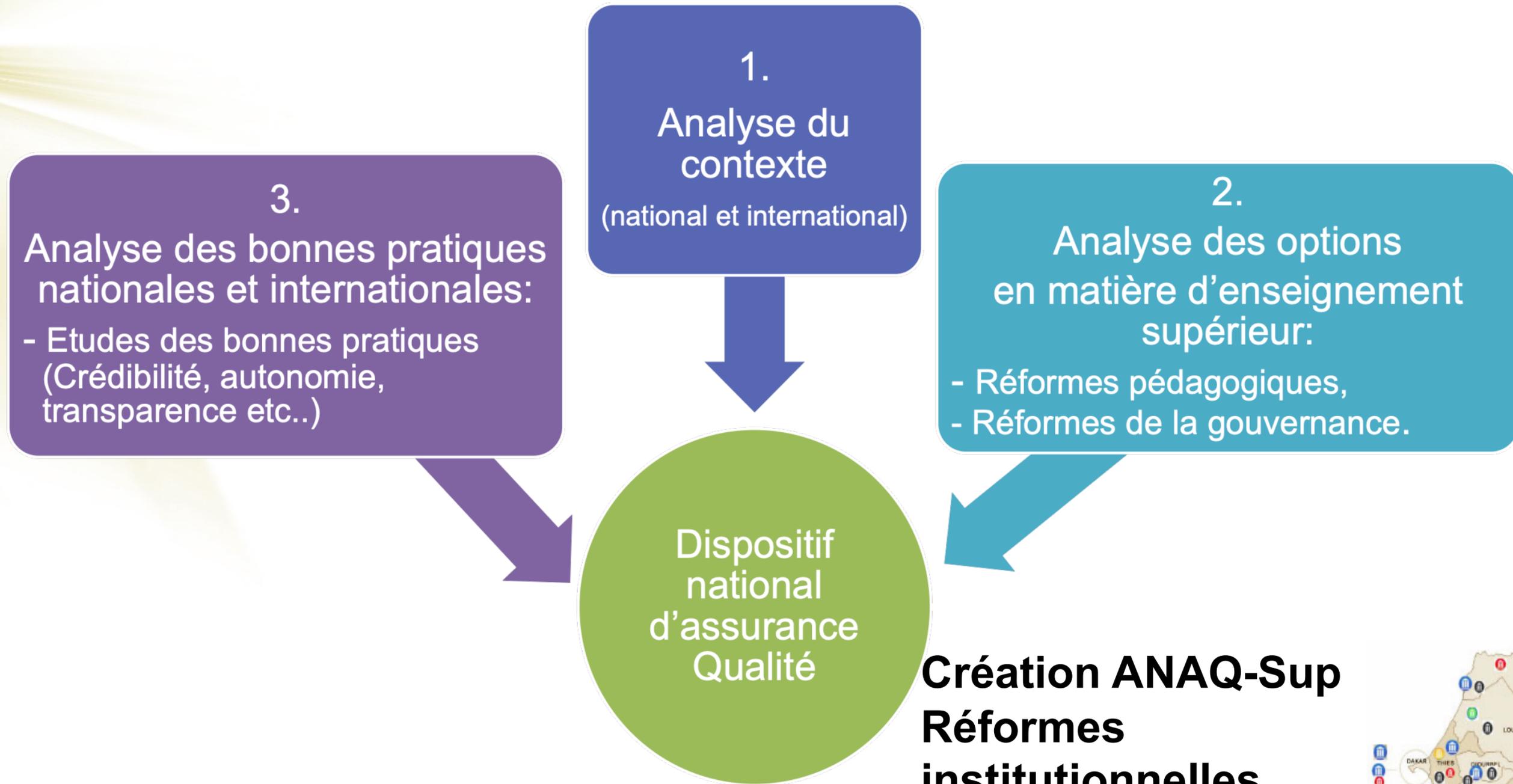
- **Décret n° 2015 - 372 du 18 mars 2015 fixant le régime des études et des examens du diplôme d'Etat de docteur en médecine**
- **Décret n° 2015 - 450 du 10 avril 2015 fixant le régime des études et des examens du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie**
- **Décret 2018-593 du 14 mars 2018: D.E.S. médecine**

II. Modification du cadre législatif et réglementaire EFTP

- **Décret n°2015 – 582 puis Décret 2021-1790 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes: 2 critères: habilitation, accréditation. Exception: conventions internationales**
- **Arrêté n° 12429 du 19 juillet 2017 relatif à la Commission technique de reconnaissance, de classement et d'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur (CRCE)**
- **Loi n°01-2015-01 du 06 janvier 2015** portant orientation de la Formation professionnelle et technique
- **Décret N° 2020-1050 du 22 mai 2020** portant sur la formation professionnelle
- **L'arrêté 005315 du 28 mai 2022** du Ministère en charge de la formation professionnelle fixant les modalités de la mise en œuvre de la **VAE**



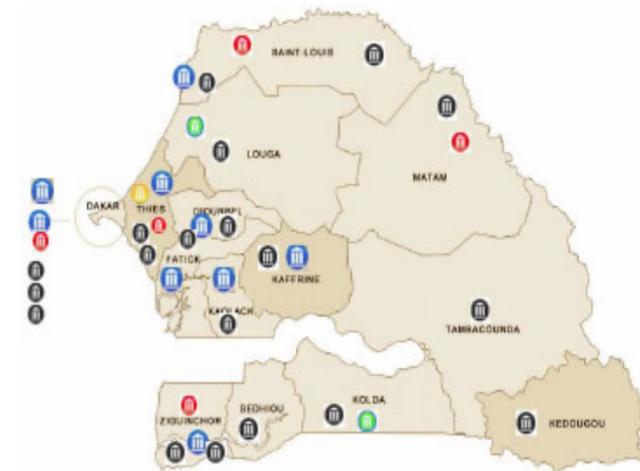
III. La construction du dispositif national d'Assurance Qualité



**Création ANAQ-Sup
Réformes institutionnelles**



ANAQ-SUP



III. La construction du dispositif national d'AQ

Les choix stratégiques du Sénégal:

1- Structure nationale chargée de l'AQ:

- ✓ autonomie financière, dans son fonctionnement et dans sa gestion;
- ✓ standards minimums;
- ✓ compétence : EES publics et privés,
- ✓ financement entier public et partage des coûts;
- ✓ décisions et rapports annuels et d'évaluation publics;
- ✓ Enseignement d'abord et ensuite la recherche et l'innovation;

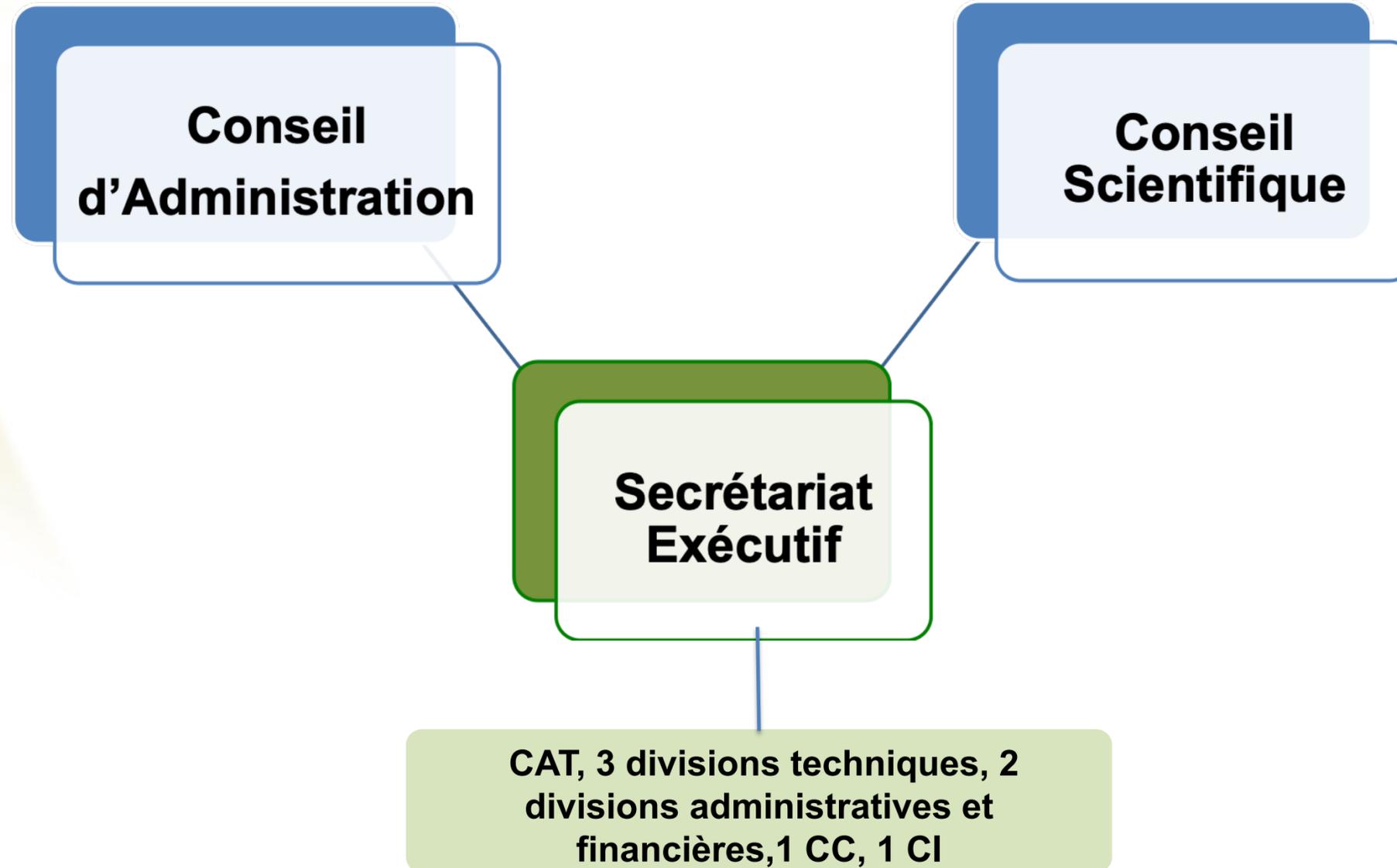
2- Buts

- ✓ Améliorer la Gouvernance;
- ✓ Développement de la culture de l'évaluation et de l'AQ;
- ✓ Amélioration continue de la qualité;
- ✓ Témoignage du niveau de qualité.

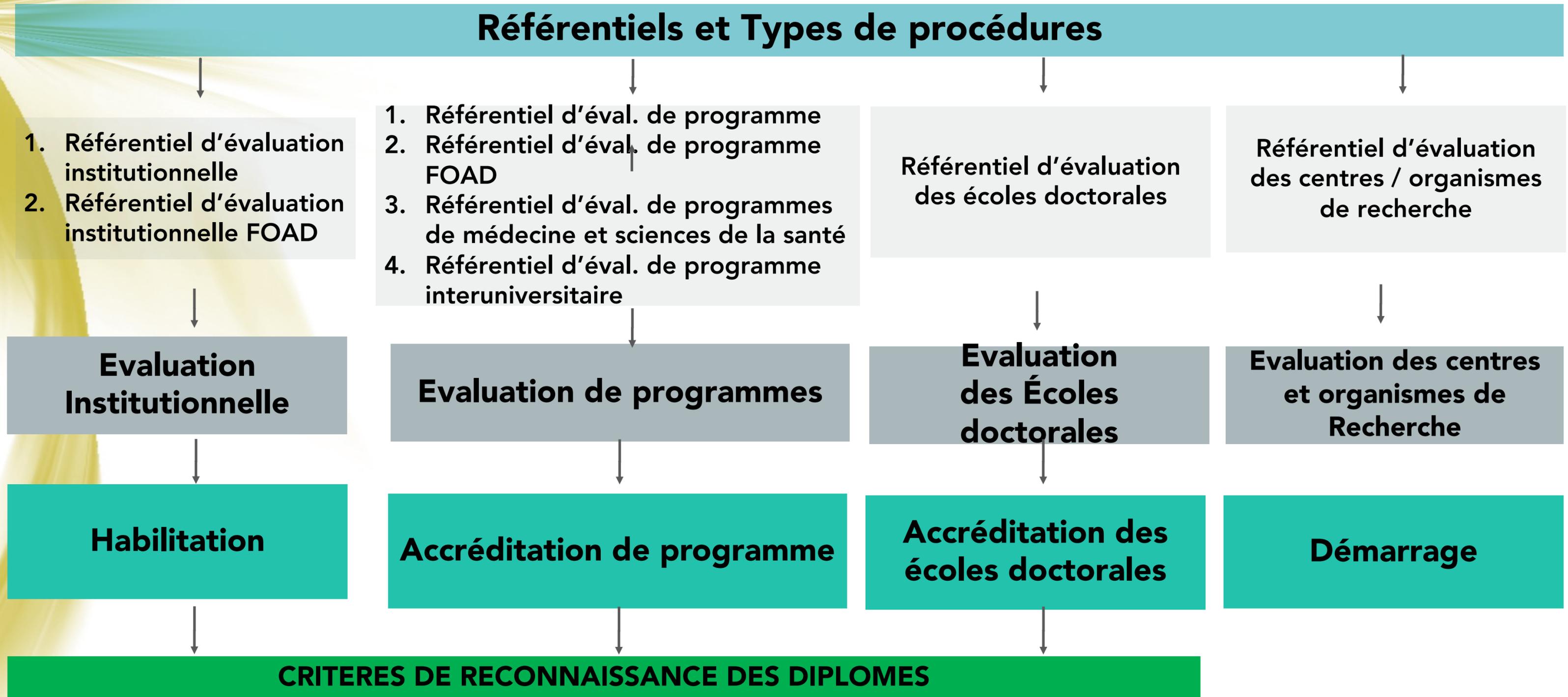


III. ANAQ-Sup: structure d'évaluation et de régulation

Organisation:



IV: Les procédures: l'habilitation et l'accréditation



V. Les réalisations et impacts

V.1. Elaboration d'outils d'évaluation

8 Référentiels d'évaluation et 8 guides d'autoévaluation/évaluation:

- Référentiel d'évaluation institutionnelle;
- Référentiel d'évaluation de programmes;
- Référentiel d'évaluation des écoles doctorales;
- Référentiel d'évaluation des programmes de médecine et sciences de la santé;
- Référentiel d'évaluation institutionnelle FOAD;
- Référentiel d'évaluation de programmes FOAD;
- Référentiels d'évaluation des Centres et Organismes de recherche;
- Référentiel d'évaluation des programmes interuniversitaires



ANAQ-SUP

V.2. Développement de la culture d'assurance qualité

- ❑ **Communication et renforcement de compétences:** plusieurs rencontres tenues avec les EES, les membres du CA et du CS, les syndicats, les étudiants, la société civile, la presse, etc.;
- ❑ **Installation de Cellules internes d'assurance qualité (CIAQ)**
- ❑ **Formation des Experts évaluateurs :** 308 dont 180 académiques et 128 professionnels;
- ❑ **Renforcement des capacités des acteurs institutionnels en auto-évaluation et en rédaction de rapports d'auto-évaluation;**
- ❑ **Production de rapports annuels sur la qualité;**
- ❑ **Production d'études sur les formations en sciences de gestion, en santé, sur la recherche, sur l'efficacité interne des EES publics**

V.3. Evaluations en vue l'habilitation et de l'accréditation

Habilitations d'EES:

EES publics :

- Nombre d'évaluations externes: 10
- Nombre d'avis favorables: 10

EES privés:

- Nombre d'évaluations externes réalisées: 188
- Nombre d'avis favorables : 123 soit 67 % d'avis favorables

Accréditations de programmes:

EES privés: Nombre d'évaluations externes : 421 (avis favorable 48 %)

EES publics: Nombre d'évaluations externes : 241 (avis favorable 83%).

V.4. Activités internationales et partenariats

- Ratification convention d'Addis**, procédure en cours convention mondiale
- Conventions de partenariat et de collaboration avec l'Afrique, l'Europe, l'Amérique**
- Membre des Réseaux internationaux d'Aq
- Participation aux initiatives sous-régionales, africaines et internationales: ACQF, HAQAA, Erasmus, etc,**
- Participation à la rédaction des textes normatifs (conventions africaine, mondiale)**

V.5. Impacts de la politique nationale d'AQ

- ❑ **Impacts sur le système** : institutionnalisation de l'assurance qualité dans les EES
- ❑ **Amélioration de l'environnement juridique en faveur de la qualité et de l'assurance qualité** : prise en compte de l'AQ dans les textes réglementaires des EES publics et privés
- ❑ **Existence d'un dispositif de témoignage** sur la qualité pédagogique à l'endroit des décideurs, des apprenants et des familles: www.anaqsup.sn
- ❑ **Transparence du système, reddition des comptes des acteurs.**
- ❑ **Amélioration continue de la qualité**: par les évaluations, les recommandations, la Formation des experts et renforcement de capacités en assurance qualité, Etudes scientifiques,
- ❑ **Confiance accrue des partenaires: Employeurs, Pays, UNESCO, AUF, UA/ACQF, DAAD, BM**
- ❑ **Appui à la mise en palce du guichet qualité du Fond de Financement Formation professionnelle (3FPT)**

VII. Défis et perspectives

- **Montée en puissance de l'ANAQ-sup pour évaluer d'avantage**
- **Développement les études sur les questions transversales en AQ et qualifications et en certifications**
- **Mettre en place les textes réglementaires de la VAE en adéquation avec l'AQ**
- **Développer un cadre national de certification Education nationale, Enseignement supérieur, Formation professionnel/Emploi**

MERCI DE VOTRE ATTENTION!



ANA  -SUP